

PRESTATAIRES DE SERVICES TERTIAIRES

#JE
VOTE
CGT



DANS LA BRANCHE : VOTER CGT, C'EST FAIRE AVANCER VOS DROITS !

La branche des prestataires de services tertiaires représente, selon le panorama de branche 2024, **21327 entreprises**, composée à **92 %** compte moins de 11 salarié-es.

Elle regroupe **146 069 salarié-es**, majoritairement dans la

catégorie « employé » (60 %).

Elle a la double caractéristique d'être très féminisée (61 % du salariat) et de subir un fort turn-over (le taux de renouvellement est de 274 % alors que la moyenne nationale est à 109 %).

L'IMPORTANCE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE POUR VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

Les 27 % de salarié-es de la branche, qui travaillent dans une très petite entreprise (TPE), ne bénéficient pas de la possibilité de négocier des droits nouveaux en l'absence de représentation syndicale en leur sein.

Pour ces personnes, l'essentiel de ce qui touche aux salaires, classifications, conditions de travail, temps de travail se négocie au niveau de la branche !

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Votre vote CGT, aux élections TPE, sera décisif pour garantir vos droits, et pour l'amélioration de vos conditions de vie au travail et à l'extérieur.

Avec la CGT, vous avez la garantie que les accords, signés par ses soins, apportent de réelles améliorations aux salarié-es que vous êtes. Elle ne se contente pas de contester les projets d'accord présentés. Elle est aussi force de propositions pour l'apport de nos droits et garanties.

Par le passé, elle a même agi en justice pour faire annuler des

accords dont le contenu était contraire à la loi (ex : l'accord qui permettait de transformer un CDI Intermittent en CDD d'usage).

Plus le nombre de voix apportées à la CGT au sein de la branche est élevé, plus sa parole sera écoutée. Et par conséquent, plus nos revendications seront prises en compte.

Rappelez-vous que la vraie force de la CGT, c'est VOUS !

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !

QUE DÉFEND LA CGT ?

Face à ces constats, nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

► **Les salaires : les salaires minima sont fixés par les négociations de branche.** La CGT combat l'ancrage durable des premiers niveaux de rémunération au Smic. Actuellement, la quasi-totalité des niveaux de la catégorie « employé » sont en dessous du Smic.



Nous militons pour que :

- le premier niveau de rémunération soit à 2 000 € brut ;
- l'indexation automatique de la grille de rémunération sur l'inflation ;
- aucun « cadre » ne perçoit une rémunération inférieure au plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS).

► **La grille actuelle écrase les salaires, et ne permet pas une réelle reconnaissance de la technicité ;** le flou dans la définition des critères permet son contournement par les employeur-ses. La CGT revendique le retour à une grille claire avec des correspondances métiers et diplômes.

► **Le temps de travail : Pour l'arrêt de l'annualisation du temps de travail et pour les 32 h/hebdomadaire ;** La CGT milite pour une meilleure répartition du travail en permettant à plus de personnes d'avoir accès à un emploi. Travailler moins pour travailler tou-tes.



Dans le même temps, nous revendiquons pour les salarié-es, ayant des contrats précaires d'intermittent, un minimum d'activité par semaine de 24 heures.

Nous demandons la suppression de l'annualisation du temps de travail, qui n'a d'autre but que de limiter les embauches tout en limitant le paiement des heures supplémentaires. Dans le même esprit, nous sommes pour l'abandon des forfaits jours qui ont les mêmes objectifs.

► **Le temps de préparation dans le secteur de l'animation commerciale** : la CGT se bat pour obtenir la reconnaissance du temps de préparation des animateur-ices – toutes ces heures que vous faites gratuitement – avant votre prise de poste.



► **La formation professionnelle** : la CGT se bat pour que les sommes versées aillent, principalement, à des formations diplômantes, et qui permettent une véritable évolution de carrière tant à l'interne qu'à l'externe de l'entreprise. Nous réclamons que toutes formations diplômantes validées ouvrent droit à une évolution de niveau hiérarchique et/ou de carrière.

► **Les frais professionnels** : la CGT milite pour une indexation des frais professionnels sur le coût de la vie pour les frais d'hébergement et de repas, et sur le prix de l'essence pour les frais de déplacement, afin que les salarié-es ne perdent pas d'argent à essayer d'en gagner.

► **La protection sociale** : La CGT a toujours milité pour un régime unique famille obligatoire et solidaire. Nous réclamons que l'ensemble des entreprises de la branche rejoigne le régime de prévoyance négocié. C'est le seul moyen de permettre à tou-t-es d'accéder aux soins et ce quelle que soit la taille de son entreprise, sa situation familiale et son état de santé. L'équilibre du régime ne pourra se faire tant que certaines entreprises resteront hors du régime de branche.



► **L'égalité femmes-hommes** : un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les inégalités de salaires et d'accès aux responsabilités est une nécessité dans une branche où, bien que largement féminisée, l'accès aux postes à responsabilités reste plus difficile pour les femmes, les salariées étant surexposées aux temps partiels imposés, à la précarité et aux agissements sexistes.



► **Les activités sociales et culturelles** : la CGT souhaite, comme elle l'a fait dans d'autres branches, la mise en place d'activités sociales et culturelles de branche qui bénéficient à l'ensemble des salarié-es, y compris, et surtout, celles et ceux des très petites entreprises. Le droit aux loisirs, culturels et sportifs, ne doit pas être réservé aux seuls personnels des entreprises de plus de 50 salarié-e-s.

DES OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

« **Nul n'est censé ignorer la loi** » dit le dicton. Mais les lois changent si vite actuellement, qu'il est parfois difficile de savoir exactement quels sont nos droits et comment les faire appliquer.

C'est dans cette optique que notre fédération met à disposition de toutes et tous, des informations sur l'actualité sociale de la branche tant sur son site que sur les réseaux

sociaux. Nous avons même créé une « newsletter » (liste de diffusion) dédiée, avec laquelle vous recevez régulièrement des alertes sur les articles publiés sur notre site et qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour être au courant de l'actualité sociale de votre convention collective, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- **Internet** : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/fsetud>
- **X** : <https://x.com/FSETUD>
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175/>
- **Instagram** : <https://www.instagram.com/fsetud/>

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

